

DELIBERATION N° 2011/04-03 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE JUMELAGES SUITE A DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a désigné ses représentants au comité de jumelage de Ludres par délibération n° 2008/05-04 du 19 mai 2008.

A ce titre, Norma DEHOVE ALOSI, conseillère municipale élue lors du scrutin du 16 mars 2008 sur la liste « Ludres autrement et pour tous », a été désignée parmi ces représentants.

Il est à noter que les autres membres du conseil municipal désignés, à l'unanimité, sont :

- pour le groupe de la majorité municipale : Véronique RAVON, Denis DEFFOUN, Claude BORACE, Jean-Luc BARATAUD, Christine NAEGELLEN, Sophie KOZEL, Christiane LENIZSKI ;
- pour le groupe Ludres ensemble : Martine SURGET.

Suite à la démission de Norma DEHOVE ALOSI, il est demandé de désigner le membre du groupe Ludres autrement et pour tous qui siégera au comité de jumelage.

Le Groupe « Ludres Autrement et pour Tous » propose Mademoiselle Agnès MEJEAN comme représentante du Comité de Jumelage.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Madame Agnès MEJEAN comme représentante du Groupe « Ludres Autrement et pour Tous » au sein du Comité de Jumelage.